

Tableau corrélatif menaces/risques

Cette énumération menaces/risques telle que décrite ci-dessus peut être traduite sous forme d'un tableau à double entrée représenté ci-dessous. Elle n'est pas exhaustive et peut être complétée en tant que de besoin.

A titre d'exemple, la menace d'agression peut générer les risques suivants :

– enlèvement, perte d'intégrité physique, psychose, vol...

RISQUES	AGRESSION	ATTENTE A L'ENVIRONNEMENT	CHANTAGE	DEGRADATION	DESINFORMATION	DESTABILISATION	DESTRUCTION	DIVULGATION	ENLEVEMENT	ESPIONNAGE	FALSIFICATION	IMMOBILISATION	PERTE D'INTEGRITE PHYSIQUE	ISOLEMENT	NEUTRALISATION ECONOMIQUE	PANIQUE	PERTE DE PATRIMOINE	PILLAGE	PSYCHOSE	SABOTAGE	SEQUESTRATION	SUBSTITUTION	VOL
MENACES																							
Agression									•				•						•				•
Attentat	•					•	•						•						•				
Dégradation, destruction.....	•						•					•			•								
Désinformation.....						•									•				•				
Divulgence.....	•					•			•						•				•				•
Enlèvement.....			•									•	•		•							•	•
Emeute.....	•		•	•	•	•						•	•			•	•	•					•
Espionnage.....			•			•									•	•							•
Falsification.....			•		•										•							•	•
Fraude.....															•							•	•
Immobilisation.....	•								•					•	•	•							•
Ingérence.....					•	•																	
Manifestation	•		•	•			•					•	•			•		•					•
Neutralisation.....	•						•					•	•	•								•	
Occupation des lieux.....			•	•			•					•					•		•	•			•
Prise d'otage.....			•			•			•				•			•		•					•
Sabotage	•	•	•				•					•	•	•	•	•						•	
Séquestration.....			•				•					•	•		•								
Substitution.....							•		•	•										•	•		•
Vol.....			•					•	•	•	•	•			•					•	•		•

2.3. Analyse du site

2.3.1. Renseignements généraux

La démarche préalable à la mise en place du PLAN GENERAL DE SECURITE nécessite l'identification de l'établissement. En particulier, son activité principale et son organisation de sécurité favorisent les premières réflexions qui peuvent tenir compte des précédents connus dans l'activité concernée.

Ces renseignements peuvent être rassemblés dans le tableau ci-dessous :

Raison sociale	(1)
Téléphone	
Télex Télécopie	
Cachet de l'Entreprise	
Activité	(2)
Code d'activité	(3)
Classe d'activité	
Responsable de l'Etablissement	(4)
Responsable de la Sécurité	(4)
Responsable suppléant	(4)
Autres	
<p>(1) Insérer la dénomination juridique de l'établissement. (2) Citer l'activité principale de l'établissement. (3) Utiliser les nomenclatures d'activités et de produits 1975 (code APE). (4) Indiquer les coordonnées de l'intéressé (nom, prénom, adresse, tél.).</p>	

2.3.2. *Activité réalisée*

Pour réaliser l'activité décrite dans le tableau précédent, un établissement comprend un certain nombre de services fonctionnels contribuant à la matérialisation de cette activité (administration – production – stockage – distribution – énergie – informatique – études – recherches – transports...).

Si l'un de ces services fonctionnels vient à disparaître, pour raison technique ou malveillance, il concourt ou non à l'indisponibilité plus ou moins grande de l'activité finale de cet établissement.

Il y a donc lieu :

- d'établir précisément la liste des services fonctionnels (ex. informatique – administration – informatique production – informatique machine – informatique stockage...)
- d'associer à chaque service la menace supposée se produire
- d'effectuer l'adéquation menace/risque suivant une valeur d'indication simple telle que :
 - faible : 1 ;
 - moyenne : 2 ;
 - forte : 3 ;

- de comptabiliser les données en abscisse et en ordonnée permettant d'obtenir une échelle de priorité des réflexions à mener sur :
 - les risques ;
 - les services ;
- de hiérarchiser :
 - les risques ;
 - les services ;

Le présent énoncé pourrait se matérialiser à l'aide du tableau suivant :

2.3.3. Préclassement des principaux locaux à risques et des risques majeurs

	RSIQUES	AGRESSION	ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT	CHANTAGE	DEGRADATION	DESINFORMATION	DESTABILISATION	DESTRUCTION	DIVULGATION	ENLEVEMENT	ESPIONNAGE	FALSIFICATION	IMMOBILISATION	PERTE D'INTEGRITE PHYSIQUE	ISOLEMENT	NEUTRALISATION	NEUTRALISATION ECONOMIQUE	PANIQUE	PILLAGE	PERTE DE PATRIMOINE	PSYCHOSE	SABOTAGE	SEQUESTRATION	SUBSTITUTION	VOL	VALEUR cumulée du service	CLASSEMENT	
	MENACES																											
	Valeur cumulée du risque																											
	Classement																											

2.3.4. Fréquentation du site

Un établissement est fréquenté par des populations que l'on peut classer en quatre grandes catégories :

Personnel

Personne physique régie par les structures de l'établissement auquel elle appartient de par ses réglementations ou conventions.

Prestataire

Personne physique régie par des structures réglementaires ou conventions étrangères à l'établissement qui l'emploie (intérimaires, fabricants, constructeurs, entrepreneurs, fournisseurs...) mais soumise au règlement intérieur de l'établissement pendant la durée de sa mission.

Visiteur identifié

Personne physique momentanément désignée relevant d'une procédure d'accueil particulière.

Public

Personne physique ne relevant pas d'une procédure d'accueil particulière et circulant dans des zones autorisées.

Ces catégories comprennent de nombreuses sous-catégories qu'il y a lieu d'énumérer à l'aide du tableau ci-après en :

- les nommant ;
- les identifiant par zones géographiques homogènes ;
- les répertoriant par points d'accès autorisés ;
- les recensant suivant des créneaux horaires de présence.

De ce tableau peuvent être tirées deux données :

- créneaux d'occupation d'un service fonctionnel ;
- créneaux de présence d'une autre catégorie ou sous-catégorie de population.

Incidence des fréquentations sur la menace

DÉSIGNATION							
Secteur d'occupation	Catégorie de population	Type de fonction	Secteur d'évolution	Point d'accès	Jours	Heures	Influence sur la menace

Légende : + aggravation de la menace.
= sans menace.
- minoration de la menace.

2.3.5. Etude physique

Le recensement des caractéristiques géographiques et physiques permet :

- d'amener une réflexion sur les moyens de sécurité en place au moment de l'étude compte tenu du risque encouru ;
- de prendre une décision pour la mise en œuvre de mesures de protection-sécurité ;
 - dans les cas de situation normale d'exploitation ;
 - éventuellement dans une hypothèse de crise.

Ce recensement peut se matérialiser différemment d'un site à l'autre, en fonction de l'importance de celui-ci, de son architecture, de la répartition des secteurs sensibles de chaque bâtiment.

Pour tout ou partie du site, ce recensement sera présenté sous forme des tableaux ci-après :

DÉSIGNATION DU SITE, BÂTIMENTS, SERVICE CONCERNÉ		
Immobilier	Observations	Influence sur la menace
Localisation : - rez-de-chaussée ; - mitoyen au hall d'entrée. Affectation : - origine des locaux : - bureaux ; - techniques ; - stockage. Structures physiques : - mur, cloison ; - plancher ; - plafond ; - ouvrants ; - éléments traversants : - canalisation eau ; - canalisation gaz ; - canalisation électrique. - ...		

DÉSIGNATION DU SITE, BÂTIMENTS, SERVICE CONCERNÉ		
Immobilier	Observations	Influence sur la menace
- Mobiliers - Bureautique/Informatique - Climatisation - Sources d'énergies - ...		

DÉSIGNATION DU SITE, BÂTIMENTS, SERVICE CONCERNÉ		
Moyens humains	Observations	Influence sur la menace
Gardien d'Immeuble Huissier Personnel de surveillance Permanents divers ...	La détention des clés constitue un risque	

DÉSIGNATION DU SITE, BÂTIMENTS, SERVICE CONCERNÉ		
Procédures	Observations	Influence sur la menace
Création Edition Transmission Destruction des documents Stockage Règles relatives à l'informatique (accès centre serveur...) Règles relatives à la bureautique (ligne de communication...) Evacuation (alarme incendie, technique...) Embauche Surveillance des sous-traitants et travaux d'entreprises Contrôle des flux de population ...		

2.4. Analyse des vulnérabilités

Ce paragraphe a pour objet de recenser et d'élaborer les éléments permettant la rédaction d'une spécification fonctionnelle afin de consulter des sociétés ou des services spécialisés dans la protection-sécurité contre des actes de malveillance.

Le tableau élaboré au paragraphe II.3.2 a permis d'établir une échelle des priorités des réflexions à mener sur les locaux et les menaces en fonction du classement obtenu.

La hiérarchisation de ces locaux et de ces menaces doit tenir compte des éléments minorants ou majorants en fonction des critères de fréquentation d'environnements relevés au 2.3.3 et 2.3.4.

Pour chaque local et chaque menace retenue dans le classement, il faut évaluer le niveau de vulnérabilité en tenant compte de l'effet induit de la perturbation et de la probabilité de celle-ci.

La vulnérabilité est la conjonction de :

- probabilité d'occurrence de la menace en face de ;
- probabilité d'occurrence du risque.

Le niveau se définit comme suit :

Niveau de la vulnérabilité

EFFETS DE LA PERTURBATION Probabilité de la perturbation	NÉGLIGEABLE	RÉDUIT	MOYEN	IMPORTANT	INACCEPTABLE
Extrêmement improbable ou tous les 30 ans	A3	A3	A2	A1	A1
Tous les 3 ans.....	A3	A2	A2	A1	I
Tous les 3 mois.....	A2	A2	A1	A1	I
Tous les 10 jours.....	A1	A2	A1	I	I
Tous les jours.....	A1	I	I	I	I

LÉGENDE		
	Définition	Commentaires
I	Inacceptable	Remet tout en question.
A2	Acceptable mais avec conséquence majeure.....	Remet en question une partie de l'établissement ou un objectif essentiel pour son avenir.
A2	Acceptable mais avec conséquence limitée.....	Oblige à modifier un objectif important.
A3	Acceptable mais avec de faibles conséquences...	Implique éventuellement une modification des moyens et des méthodes habituelles.